

ÉDITO

La conférence sociale, deuxième de ce genre à l'initiative du gouvernement a réuni l'ensemble des organisations syndicales, des représentants du patronat, des journalistes et quelques ministres.

Pour les fonctionnaires, la ministre vient d'annoncer par voie médiatique et ce sans aucune discussion possible avec les représentants des personnels le gel du point d'indice jusqu'à fin 2014. Si une reprise de la croissance s'amorce en 2014 la possibilité d'une négociation sur le point d'indice serait nulle.

La perspective d'un gel jusqu'à fin 2014 représente de 120 à 150 euros de perte pour un agent de catégorie C depuis 2010.

En ce qui concerne l'austérité, la marche en avant continue, 15 milliards d'euros à économiser d'ici 2015. Pour rappel, la rémunération des fonctionnaires au même titre que celle des salariés du privé contribue à l'activité économique et au financement de la protection sociale.

Parallèlement, ce gouvernement avait juré de stopper la RGPP, la MAP, sa petite sœur jumelle, est malheureusement dans la même philosophie. Dans la Fonction publique, les conditions d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents vont encore se dégrader.

Enfin, pour les retraites point de salut pour notre système en dehors de nouveaux sacrifices demandés aux salariés. Comme le dit Thierry Lepaon « **dans la boîte à outil, je ne vois qu'un marteau et une enclume et entre les deux il y a les salariés et les retraités** ».

C'est un vrai déluge de coup bas que porte le gouvernement à l'ensemble des salariés.

La CGT appellera l'ensemble des personnels aux mobilisations nécessaires dès septembre.

Nos retraites encore menacées

Lors de la conférence anti-sociale du 20 et 21 juin 2013. le gouvernement au travers du rapport Moreau attaque une fois de plus les retraites des fonctionnaires et propose de calculer les pensions sur les dix dernières années et non plus les six derniers mois, tout en augmentant la durée de cotisation.

Les fortes mobilisations de 2003 et de 2010 ont contraint les gouvernements à maintenir le calcul de la retraite sur les six derniers mois.

En passant au dix dernières années, nos pensions seraient réduites de 10%. Une personne en catégorie C perçoit en moyenne une retraite de 911 euros. **Si le projet est adopté, la pension moyenne serait alors de 820 €.**

Le rapport Moreau propose de ne plus calculer la retraite des fonctionnaires à partir du point d'indice, mais de partir d'un montant de rémunération dans lequel serait intégrée une part des primes. Les montants des dernières années seraient ensuite revalorisés pour le calcul de la retraite au niveau ou sous le niveau de l'inflation.

Pour baisser les pensions futures des actifs, il suffira de décider de revaloriser sous l'inflation les salaires pris en compte pour le calcul de la retraite.

A cela s'ajoute le gel du point d'indice depuis 2010. **En tout c'est 13 % de pouvoir d'achat en moins depuis 2000.**

Pour autant conforter notre système de retraite par répartition est possible, il suffit de répartir les richesses issues du travail autrement. Arrêter de distribuer l'argent aux actionnaires et le consacrer à l'investissement et aux besoins sociaux.

La CGT refuse le cotiser plus et plus longtemps pour gagner moins. L'objectif final de ce projet est bel et bien de pouvoir baisser ensemble les retraites du public et du privé. La CGT est favorable à un rapprochement entre privé et pu-

blic par le haut, avec des critères de pénibilité proches.

C'est pourquoi la CGT propose :

L'augmentation du point d'indice est nécessaire pour relever les salaires et les ressources des régimes de retraite des fonctionnaires.

La grille indiciaire de la fonction publique doit rester la référence qui construit la rémunération des agents, suivant leur niveau de qualification.

Les primes qui complètent le traitement doivent être intégrées dans la grille, et la retraite additionnelle de la fonction publique doit être mise en extinction.

La CGT exige une coordination des différents régimes de retraites autour d'objectifs communs, et non le pilotage anti-démocratique d'une commission d'experts. Ces derniers ne doivent pas décider de la baisse de nos pensions selon les exigences des marchés boursiers.



Métropole AIX-MARSEILLE -PROVENCE : les Maires sont contres, le Sénat vote pour

Débatte au Sénat depuis le 30 mai 2013, la loi dite d'affirmation des métropoles a été adoptée à la majorité. Seuls les sénateurs du Front de gauche et des Bouches du Rhône ont voté contre.

Le projet de loi doit passer à l'assemblée nationale avec adoption prévue fin octobre. La création de la Métropole Aix Marseille Provence a été repoussée au 1er janvier 2016.

Toutes les compétences, y compris celles exercées par le CG13 pourront être transférées à la métropole

Les personnels, parent pauvre de la réforme

Sur la méthode, ce projet n'a pas été précédé du nécessaire bilan sur les précédentes phases de décentralisation. Il n'a pas non plus fait l'objet d'un véritable processus de discussion permettant de prendre en compte les attentes des personnels et de leurs organisations syndicales. Ainsi, les propositions du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ayant trait à la situation des agents, propositions soutenues par la totalité des organisations siégeant au CSFPT, n'ont pour l'essentiel pas été reprises dans le

projet. Fait révélateur, celui-ci ne comporte pas de titre spécifique traitant des agents, qui apparaissent donc clairement comme le parent pauvre aux yeux du gouvernement.

Un projet : faire mieux avec moins

Pour la CGT, ce projet est porteur de lourds risques de reculs pour le service public territorial, ses usagers et ses agents. La métropolisation provoquera la désertification de pans entiers du territoire et constituera une rupture inacceptable avec le principe de service public de proximité. S'agissant des conférences territoriales, outre les risques d'inégalités de traitement des usagers, cette disposition ouvrira de grandes incertitudes pour les personnels. L'instabilité qui en découlera en termes d'organisation des services et de conditions d'emploi pour les agents publics ne manquera pas d'occasionner un recul de la qualité du service public.

Mutualisation, les agents en première ligne

Ce projet entend par ailleurs développer la mutualisation de moyens entre collectivités, dans l'objectif assumé de rationaliser les moyens dans un contexte de baisse drastique des dotations aux collectivités (1,5 milliard d'euros en 2014 ainsi qu'en 2015). Nos organisations ne peuvent que rejeter une telle conception de la mutualisation, synonyme de dégradation de la qualité du service public et des conditions de travail et d'emploi des agents.

La CGT revendique :

Le maintien et le développement du service et de l'emploi public, pour la satisfaction des besoins des usagers.

Un financement pérenne et solidaire des collectivités locales et de leurs services publics.

Projet de loi « modernisation de l'action publique territoriale et affirmation des métropoles » et cadre d'emploi « TOS »

À la lecture du projet de loi, même si certains déclament que ce n'est pas une nouvelle décentralisation, les termes de compétitivité, de rationalisation des dépenses et surtout de mutualisation des moyens y prennent une place prépondérante.

En effet, que ce soit par le biais des conférences territoriales ou des métropoles, les personnels quel qu'ils soient, feront bien l'objet de nouveaux transferts selon les desideratas de telle ou telle collectivité.

Le projet prévoit, que dans chaque région, sera débattue au moins tous les six ans, la répartition d'un certain nombre de compétences entre collectivités. Outre les risques d'inégalités de traitement des usagers selon les régions et les intenses opérations

de lobbying entre collectivités qui ne manqueront pas de prospérer. L'instabilité qui en découlerait en termes d'organisation des services et de conditions d'emploi pour les personnels ne manquerait pas d'occasionner une dégradation de la qualité du service public.

Pour les métropoles, les compétences obligatoires des communes ainsi que celles des départements et régions pourront être transférés à celle-ci avec les personnels.

On comprend mieux alors l'utilité de conserver un cadre d'emploi spécifique afin de mettre un frein à la fameuse mutualisation des moyens mise au service de la réduction de l'emploi et du service public.

En effet, là où le cadre d'emploi TOS a été conservé, souvent

contre les élus locaux et certaines organisations syndicales, des embauches ont été effectuées alors que dans le même temps, d'autres services ont été mutualisés.

Cela a eu comme effet le non-remplacement des départs en retraite et la réduction des effectifs.

Oui, le cadre d'emploi garantit d'exercer les missions dans les établissements scolaires, confirme l'appartenance à la communauté éducative des TOS, constitue un frein à l'externalisation des missions et permet de conserver des droits acquis antérieurs : -missions, -temps de travail, -mutation. Un service public de qualité est ainsi assuré dans les EPLE **On le voit bien, sept ans après la décentralisation Raffarin, la bataille pour conserver le cadre d'emploi spécifique TOS s'impose plus que jamais.**

Précarité : la CGT revendique la titularisation de tous les précaires

Depuis le mois de mars, la CGT a pris en charge le dossier des contractuels des collèges afin de les titulariser.

La première étape a été le comité technique paritaire du mois de mars où nous avons interpellé les élus et l'administration sur la situation des contractuels qui accumulaient des années de remplacements sans avoir de véritable avenir dans notre collectivité. Madame GARCIA avait alors pris l'engagement de faire le point sur les ATC : "il faut savoir ce qu'il se passe"

La deuxième étape a été la rencontre avec le Président du conseil général où nous avons posé le problème des précaires. A cette occasion, nous lui avons remis des centaines de pétitions revendiquant la titularisation de tous les précaires. Cette pétition est devenue unitaire plus tard avec la FSU.

Nous avons alors obtenu une réunion concernant les auxiliaires ATC le 22 mai dernier en présence de Monsieur BONO (DRH) et Madame GARCIA (élue aux personnels).

Lors de cette réunion, nous avons réaffirmé la nécessité de titulariser les contractuels les plus anciens sur les 50 postes vacants issus du mouvement de mobilité et de répéter l'opération les années suivantes. A cette réunion, deux contractuels sont venus en délégation avec la CGT.

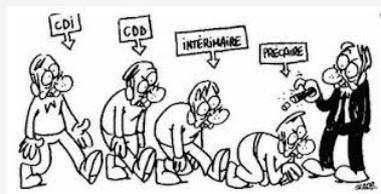
Madame GARCIA s'est engagée à prendre les mesures nécessaires et a promis une nouvelle

réunion afin de donner les éléments demandés par les syndicats (liste des contractuels avec ancienneté etc..)

Cette réunion est prévue le 9 juillet. Le DRH n'a pas souhaité la présence des contractuels qui sont venus avec nous lors de la première réunion : "c'est une réunion, pas une assemblée générale" nous a t'on répondu, au risque de ne pas tenir cette même réunion.

Entre temps, il semblerait que les entretiens d'embauches des contractuels les plus anciens (jusqu'à 8ans pour certain) aient commencé.

La mobilisation paie, pour autant les entretiens ne sont pas synonymes d'embauches. Les résultats seront connus mi-juillet en principe. La CGT reste vigilante et mettra tout en œuvre pour que ces personnes soient embauchées et que le recrutement des élus, 80% des derniers entrés, cesse. L'objectif que notre organisation syndicale s'est fixée est la titularisation progressive de l'ensemble des précaires.



POINT D'INDICE : UN GEL INACCEPTABLE.

La CGT juge inacceptable l'annonce par Marylise Lebranchu sur France info du gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'à la fin 2014.

La méthode d'une annonce médiatique pour informer les personnels et leurs syndicats a été particulièrement choquante à deux jours de l'ouverture de la conférence sociale présentée comme un grand moment de dialogue social.

Le gouvernement enterre dès à présent la perspective, qu'il avait lui-même ouverte, d'une négociation sur le point d'indice mi 2014, en cas de reprise de la croissance. Le point d'indice de la fonction publique détermine plus de 80% de la rémunération des fonctionnaires. Il a déjà perdu 13.8% par rapport à l'inflation depuis le 1er janvier 2000.

Depuis le 1er juillet 2010, date du début du gel du point, il a perdu 5.5%. Un gel du point d'indice jusqu'en fin 2014 représenterait 120 à 150 euros de perte pour un agent de catégorie C (employé et ouvrier). La rémunération des 5 millions de fonctionnaires contribue à l'activité économique et au financement de la protection sociale. Le gouvernement persiste dans son erreur en aggravant l'austérité et la pression sur le pouvoir d'achat des agents publics.

La CGT appellera les personnels aux mobilisations nécessaires pour mettre cette politique en échec.

Mobilité des ATC 2013 : encore pire que les années précédentes !

La mobilité des ATC vient d'avoir lieu, avec de nombreux problèmes à la clef : -diffusion erronée de la liste des résultats,

-erreur de calcul de barème.

En effet, plusieurs cas de mobilité accordée à des agents ont été remis en cause, créant parfois des situations humainement très difficiles.

La liste des résultats communiquée aux organisations syndicales n'a cessé d'être modifiée à mesure que les jours ont passés, beaucoup d'agents se posent des questions.

La CGT tient particulièrement au système de mobilité avec barème, ces incidents risquent de le remettre en cause.

La CGT n'a de cesse de revendiquer une C.A.P, ou à minima un groupe de travail associant les organisations syndicales et l'ad-

ministration afin de garantir non seulement la transparence des opérations, mais aussi de rectifier d'éventuelles erreurs avant communication aux agents.

Le CG13 a toujours refusé, c'est regrettable, cela entretient un climat de suspicion, non seulement sur les services, mais aussi sur les organisations syndicales, c'est inacceptable.

La situation que nous avons connue cette année a été particulièrement préoccupante.

Seule une véritable CAP permettrait la transparence de la mobilité.

Cela est possible, plusieurs collectivités dont le Conseil Régional PACA ont mis en place un tel système.

Avantage en nature des chefs de cuisine : l'URSSAF ponctionne (encore) les plus faibles.

En effet, l'URSSAF vient de redresser rétroactivement le CG13 sur les avantages en nature des chefs cuisine.

A partir du 1er janvier 2013, les chefs de cuisine devront déclarer à hauteur de 655 euros leur repas pris sur place. Déjà des prélèvements à la source (fiche de paye) d'environ 60 euros ont été effectués.

Nous incitons les personnels concernés à signaler par écrit à la DRH du CG13 par la voie hiérarchique que dorénavant ils ne prendront plus leur repas sur place, cela aura pour effet de stopper tout prélèvement.

A l'heure où le pouvoir d'achat est en berne avec le gel du point d'indice depuis deux ans, cette mesure va grever encore un peu plus la fiche de paie d'agents qui font partie des « smicards » de la fonction publique, c'est inacceptable.

La CGT revendique :

- Un déroulement de carrière linéaire : ratios d'avancement à 100% pour tous les grades.
- Indemnitaire : la fin du système actuel, inégalitaire et injuste.
- Mobilité : Une véritable CAP pour une transparence à tous les niveaux !
- Recrutement à l'échelle 3 : par concours de toutes les spécialités.
- Résorption de la précarité : titularisation de tous et toutes



ATI , mobilité : toujours pas d'équité et moins de transparence

Si notre organisation syndicale avait de forte raisons de penser que le système de mobilité des ATI tendait vers plus de transparence et d'équité, force est de constater, cette année un réel recul. Tant sur la forme : échéancier fortement réduit qui ne permet pas à ce personnel de prendre le temps de la réflexion pour se positionner, à contrario de l'an passé où le mouvement s'étalait du 15 avril au 26 juin, cette année il est compris entre le 14 juin et le 27 juin 2013. Que sur le fond : la réunion intercalaire

qui l'an passé avait permis à la CGT d'exposer ses remarques sur la mobilité effective et de demander à notre direction de justifier ses choix n'aura pas lieu. Nous continuons donc à revendiquer avec et pour les ATI un système de mobilité qui soit plus juste : -conversion des critères en points pour obtenir l'équité entre tous les ATI.

-Organisation d'une commission administrative paritaire (CAP), afin de garantir la transparence du mouvement. Tirant les conclusions de la mobilité écoulée, la

CGT fera parvenir dans un premier temps à l'ensemble du personnel concerné une proposition d'organisation de la mobilité, puis dans un second temps, après acceptation cette proposition sera portée à la DRH.

Bonnes vacances à tous et à toutes

